

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION D'ADMISSION DES MONITEURS EDUCATEURS DU 13 OCTOBRE 2025

Après examen des résultats de l'épreuve orale de la sélection et conformément aux articles 4 et 5 de l'arrêté du 05 juillet 2024 fixant les modalités de sélection et de formation des **MONITEURS EDUCATEURS**

❖ FORMATION INITIALE (VOIE DIRECTE) :

Sont déclarés admis pour la rentrée de 2025-2026, par ordre alphabétique :

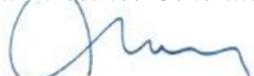
TERRENOIRE Charlotte

❖ FORMATION EN APPRENTISSAGE ou EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :

Sont déclarés admis de droit pour la rentrée de 2025-2026, par ordre alphabétique :

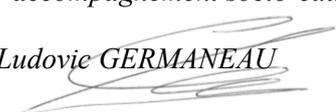
RAPINAT Isabelle

La Directrice Générale


Catherine LOUBRIAT

Isle, le 13 octobre 2025.

Le Responsable du Pôle des Formations à
l'accompagnement socio-éducatif


Ludovic GERMANEAU

